



La Commune de
FERNELMONT

ENQUETE PUBLIQUE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME RELATIVE A DES TRAVAUX REPRIS A L'ARTICLE
D.IV.40 et R.IV.40 DU CODE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CoDT)

L'Administration Communale vous fait savoir qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite par Monsieur et Madame NOPENS - LAVAL, tendant à obtenir l'autorisation de construire une habitation.

Situation du bien : à 5380 CORTIL-WODON, rue des Triches, sur les parcelles cadastrées Sion B n° 324 A et 325 C.

Cette demande est soumise à enquête publique d'une durée de 15 jours conformément à l'article D.IV.41 et R.IV.40, §2 du CoDT car elle implique une dérogations au plan de secteur :

Construction en zone agricole - Application de l'article D.IV.9 du CoDT zone de comblement (*le terrain soit situé entre deux habitations construites [...] ou entre une habitation construite avant l'entrée en vigueur du plan de secteur et une habitation construite en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural et distantes l'une de l'autre de 100 mètres maximum*).

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale à **partir du 23 avril 2024**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
18 avril 2024	23 avril 2024	ADMINISTRATION COMMUNALE DE FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS Le 08 mai 2024 à 11.00 h	ADMINISTRATION COMMUNALE DE FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS

Ce dossier peut être consulté à la Maison Communale (Service Urbanisme), division de NOVILLE-LES-BOIS, rue Goffin n° 2, chaque jour ouvrable, de 09h à 12h **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** ainsi que les mardis 30 avril et 07 mai 2024 jusque 20 h pour autant qu'un **RENDEZ-VOUS** soit pris 24 h à l'avance, auprès de :

- Madame MANSSENS Céline au 081/83.02.55 – E-mail : celine.manssens@ferneldmont.be,
- Madame DELHALLE Valérie au 081/83.02.83 – E-mail : valerie.delhalle@ferneldmont.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Ferneldmont, le 11 avril 2024

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale,

C. DEMABERSCHALK



La Bourgmestre,

C. PLOMTEUX

